

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE SEEBACH**  
67160

—  
Tel.: 03 88 94 74 06  
Fax : 03 88 53 16 19

[mairie.seebach@orange.fr](mailto:mairie.seebach@orange.fr)

document affiché :

- sur le tableau d'affichage municipal : le 19 décembre 2025,  
- sur le site internet de la commune : le 19 décembre 2025

**N° 062/2025**



**ARRETE MUNICIPAL  
PORTANT  
FERMETURE  
DU POLE SPORTIF ET PAYSAGER  
DE  
SEEBACH**

**Le Maire de la commune de SEEBACH**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété de la Personne Publique,

**Vu** la décision de l'AS SEEBACH de ne pas signer le projet de convention proposée par la commune de SEEBACH, propriétaire des installations,

**CONSIDERANT** le refus de l'AS SEEBACH de signer le projet de convention pourtant discuté et validé par son Président – représentant officiel de l'association,

**CONSIDERANT** que l'AS SEEBACH est désormais, suite à la rupture des négociations et au refus de signer la convention - qui lui sont pleinement imputables – occupant sans droit ni titre des installations appartenant à la commune et que cette dernière souhaitait mettre à sa disposition,

# ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Pôle Sportif et Paysager de SEEBACH appartenant à la commune sera fermé à compter du **19 décembre 2025 à 15h00** et ce jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable :

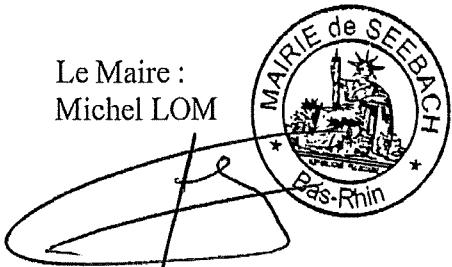
- aux services municipaux,
- aux personnes chargées des travaux,
- aux forces de l'ordre et service incendie et secours,

**Article 2** : Toutes les installations présentes sur le site seront fermées et interdites au public à compter de cette date. Toutes les personnes ayant un jeu de clés de ces installations devront le remettre sans délai à la Mairie. Ces personnes resteront cependant pleinement responsables des installations jusqu'à la remise du dernier jeu de clés en leur possession.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la Sous- Préfecture de HAGUENAU - WISSEMBOURG,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WISSEMBOURG,
- Le Président de l'AS SEEBACH,

Fait à SEEBACH, le 19 décembre 2025



Le Maire :  
Michel LOM